

CONDITIONS DE PUBLICITÉ DE GOLDBACH AUDIENCE AG

1. VALIDITÉ

Sauf accord écrit contraire, les présentes conditions de publicité s'appliquent à tous les contrats publicitaires conclus entre Goldbach Audience AG (ci-après « Goldbach Audience ») et les mandants publicitaires, de même que la version actuelle des conditions générales de vente pour les contrats publicitaires du Goldbach Group AG pour des sociétés suisses du groupe (ci-après « CGV »).

En cas de divergence, les présentes conditions de publicité prévalent sur les CGV.

Les conditions de publicité s'appliquent exclusivement. Toute affirmation contraire du mandant publicitaire (ci-après « le mandant ») accompagnée d'un renvoi à ses propres conditions de publicité et de vente est par la présente expressément interdite. Les divergences par rapport aux présentes conditions de publicité ou conditions générales de vente du mandant ne sont valables que si Goldbach Audience les a approuvées par écrit.

2. CONCLUSION DES MANDATS PUBLICITAIRES

Un mandat publicitaire est juridiquement valable lorsque Goldbach Audience confirme une demande du mandant publicitaire par écrit (par e-mail également) et que ce dernier ne conteste pas cette confirmation par écrit sous 48 heures. Goldbach Audience a le droit d'exiger du mandant publicitaire qu'il lui fournisse une confirmation écrite du mandat publicitaire.

Toute contestation ou divergence de la confirmation de mandat par le mandant publicitaire après expiration des 48 heures ne modifie en aucun cas la validité de la conclusion du contrat, conformément à la confirmation du mandat de Goldbach Audience. Sous réserve des possibilités de rétractation mentionnées ci-après au chiffre 3.2.

3. RÉTRACTATION / AMENDE CONVENTIONNELLE

3.1. Par Goldbach Audience

Goldbach Audience peut résilier des mandats publicitaires en cas de modifications non prévisibles et/ou injustifiées de l'offre du support publicitaire ou de ses paramètres, en particulier suite à des mesures des autorités de surveillance ou des tribunaux. Goldbach Audience peut en outre se rétracter jusqu'à 6 jours avant le début de la distribution, en cas d'apparition d'une constellation concurrentielle entre le mandant publicitaire et un autre partenaire contractuel disposant de droits exclusifs sur le support publicitaire spécifique. Toute réclamation du mandant est exclue dans tous les cas susmentionnés.

3.2. Par le mandant publicitaire

Goldbach Audience accorde au mandant publicitaire le droit de rétractation spécial suivant.

Le mandant publicitaire peut résilier le mandat publicitaire par déclaration écrite (également sous forme d'e-mail). Si Goldbach Audience reçoit la déclaration de résiliation jusqu'à 7 jours ouvrés avant le début de la campagne, le mandant publicitaire peut se rétracter du mandat publicitaire sans frais. Après ce délai, une résiliation est possible uniquement contre un dédommagement calculé en pourcentage (amende conventionnelle) de la valeur nette² (montant brut – rabais – commission conseil) du mandat publicitaire concerné (les montants se comprennent hors TVA).

entre 6 et 3 jours ouvrés:	50%
moins de 3 jours ouvrés:	100%
après le lancement:	100%

Les frais supplémentaires éventuellement occasionnés par une résiliation auprès des sites Internet externes sont à la charge du mandant publicitaire.

(Sont considérés comme jours ouvrables les jours de la semaine courant du lundi au vendredi, hors jours fériés).

4. MOYENS PUBLICITAIRES

4.1. Livraison

Le mandant publicitaire est tenu de mettre à disposition de Goldbach Audience, à ses propres frais et même lors d'une campagne en cours, tout le matériel publicitaire nécessaire à la forme de distribution choisie (mise en ligne, diffusion, etc., en particulier les moyens et visuels publicitaires), ce dans le format exigé et au plus tard dans les délais ci-dessous avant la date de distribution, sous réserve de variations contractuelles individuelles.

Moyen publicitaire	3 jours ouvrables pour GIF, JPEG, codes de redirection ou tags 3 jours ouvrables pour le format Rich Media (HTML, Flash)
--------------------	---

Dans certains cas, les délais peuvent diverger en raison de conditions spéciales du support publicitaire. Goldbach Audience informe alors le mandant publicitaire au plus vite.

Les redirections destinées au réseau Goldbach Audience doivent correspondre au Secure Standard (<https>).

4.2. Tags de redirection

Si Goldbach Audience a autorisé le mandant publicitaire à lui fournir les publicités par le biais d'un AdServer externe, le mandant publicitaire est tenu de communiquer les tags de redirection (lien URL, appel de la publicité) dans le délai de livraison prévu au chiffre 4.1 ou dans le délai convenu sous la forme convenue dans le mandat publicitaire. Dans le cas où le mandant publicitaire utilise un AdServer externe, il en garantit une fonctionnalité parfaite et conforme, de même qu'il garantit la fonctionnalité des tags de redirection afin d'assurer la bonne exécution des mandats publicitaires.

4.3. Responsabilité de la qualité et des dommages

Le mandant publicitaire et/ou l'agence sont seuls responsables de la qualité technique et de la mise en forme du contenu des publicités fournies. La mise en forme du contenu doit à cet égard être conforme aux réglementations applicables (cf. chiffre 6.2 CGV).

4.4. Rejet

Goldbach Audience n'est pas tenu de vérifier les publicités fournies par le mandant publicitaire et/ou l'agence. Goldbach Audience et les supports publicitaires se réservent le droit de refuser des moyens publicitaires livrés par le mandant publicitaire pour des raisons juridiques, morales ou similaires, y compris pour des mandats publicitaires contractuellement acceptés. Goldbach Audience est tout particulièrement autorisé à refuser des moyens publicitaires en raison de leur provenance, de leur contenu, de leur forme ou de leur qualité technique. Goldbach Audience informe immédiatement le mandant publicitaire de son rejet pour les raisons susmentionnées. Dans ces cas-là, le mandant publicitaire est contraint de fournir sans attendre un moyen publicitaire nouveau ou modifié. Si ce moyen publicitaire de substitution est livré trop tard pour respecter la date de distribution convenue, l'intégralité de la rémunération demeure due à Goldbach Audience, comme si la distribution avait effectivement eu lieu à la date convenue.

5. DISTRIBUTION

5.1. Principe fondamental

Le support publicitaire diffuse la publicité conformément aux dispositions contractuelles. Sont principalement convenus la date de la distribution et le lieu (placement sur un site/groupe de prix et date), ce dernier dépendant toutefois des dispositions mentionnées dans les présentes conditions de publicité.

5.2. Placement

Goldbach Audience place les formats publicitaires réservés selon les critères convenus individuellement (concernant le groupe tarifaire et/ou le groupe de prestations et/ou la période et/ou le lieu). Les espaces publicitaires réservés par le mandant publicitaire ne sont pas transmissibles.

Le mandant publicitaire, sous réserve d'une convention individuelle différente, n'a aucune prétention sur le placement de la publicité en ligne à un endroit spécifique sur le site Internet concerné ni sur l'observation d'un temps d'accès déterminé sur le site Internet concerné.

5.3. Modification de réservation par le mandant publicitaire

Le mandant publicitaire est autorisé à modifier dans le support publicitaire des mandats publicitaires contractuellement acceptés, si le souhait de modification est transmis à Goldbach Audience sous forme écrite ou électronique au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de distribution convenue, que le volume monétaire de réservation convenue demeure inchangé, que la distribution du volume réservé n'est pas retardée de manière significative et que Goldbach Audience dispose de la capacité suffisante sur les nouvelles périodes de distribution et sur les nouveaux sites.

5.4. Droit d'exclusivité et extension de l'offre

Un droit d'exclusivité n'est ni convenu pour un support publicitaire spécifique, pour des campagnes ou pour des distributions individuelles, ni garanti par Goldbach Audience.

Goldbach Audience n'exclut pas et ne garantit pas non plus qu'outre les offres et les structures d'offres publiées par Goldbach Audience, d'autres emplacements et/ou périodes de publicité ne soient proposés et occupés.

5.5. Moment et lieu de la diffusion / Défauts

Si la distribution de la publicité ne peut être assurée au moment convenu pour des raisons de conception du site Internet (site mobile ou autre du support publicitaire), de force majeure (y compris problèmes techniques) ou de circonstances non imputables à Goldbach Audience, la distribution de la publicité est reprogrammée ailleurs dans le support publicitaire convenu, si possible dans un cadre équivalent.

En cas de déplacement/reprogrammation mineur/e (dans le support publicitaire) de la distribution, par exemple en raison de la conception du site Internet (site mobile, jeu vidéo ou autre du support publicitaire) ou de problèmes techniques, le tarif/prix convenu demeure inchangé.

En cas de déplacement/reprogrammation conséquent/e, Goldbach Audience doit immédiatement informer le mandant publicitaire. Sont considérés comme déplacements conséquents aussi bien le report de la distribution en dehors de la période convenue que la distribution sur un autre support publicitaire. Cette modification est considérée comme acceptée si le mandant publicitaire ne conteste pas immédiatement et par écrit le déplacement de la publicité ou l'intégration de la publicité dans un autre environnement (notamment autre site ou partie de site). Dans le cas où la publicité ne peut être ni avancée ni reportée ou si le mandant publicitaire refuse l'avancement, le report ou l'intégration proposés dans un autre environnement, le mandant publicitaire est en droit d'exiger le remboursement du prix de base conformément au chiffre 3.1 CGV.

6. AUTRES DISPOSITIONS

6.1. Rabais

En dérogation au chiffre 4.1 CGV, Goldbach Audience accorde exclusivement des remises de contrat uniques non rétroactives, conformément à la documentation tarifaire officielle.

6.2. Commissions conseil

Les agences ont droit à une commission conseil sur le montant du contrat (après déductions et hors TVA) s'élevant à 5% pour les agences suisses et à 15% pour les agences à l'étranger, conformément au chiffre 4.3 CGV.

6.3. Base de calcul du décompte

L'évaluation du média concerné par l'outil AdManagement de Goldbach Audience sert de base de calcul pertinente pour l'exécution correcte et l'établissement du décompte des campagnes (Primary AdServer).

6.4. Facturation

Le montant effectif de la facture est basé sur les volumes de distribution calculés par Goldbach Audience conformément au chiffre 6.3 ci-dessus (Primary AdServer); ceux-ci sont à la disposition du mandant sur simple demande.

6.5. Paiement

Sauf accord contraire, toutes les factures doivent être payées, sans aucune remise, au plus tard 30 jours à compter de la facturation.

6.6. Utilisation des données et protection des données

Le mandant accepte que des données utilisateur anonymes (notamment le suivi) relatives au comportement d'utilisation puissent être enregistrées par Goldbach Audience. Goldbach Audience est en droit d'utiliser les données collectées dans le but de conseiller ses clients et de faire de la publicité et des études de marché pour un usage propre.

Sans participation approuvée au framework IAB et un numéro de fournisseur répertorié correspondant, il est interdit au mandant de mettre en place des cookies qui ne font pas exclusivement partie du mécanisme de transfert technique vers l'AdServer dans le but d'assurer la livraison du moyen publicitaire via l'AdServer.

Le mandant note que Goldbach Audience détermine, sauvegarde et traite les données que le mandant fournit (nom, adresse, e-mail, données de carte de crédit, données de virement bancaire) aux fins de réalisation du contrat et de prise en charge du mandant ainsi qu'aux fins de diffusion de publicités portant sur divers services de Goldbach Audience dans le cadre d'un processus en partie automatisé. De plus amples renseignements sont disponibles dans la politique de confidentialité (<https://goldbach.com/ch/fr/politique-de-confidentialite/goldbach-audience>).

Le mandant consent à ce que du courrier électronique lui soit envoyé aux fins énumérées ci-dessous et dans la politique de confidentialité. Le mandant peut révoquer à tout moment ce consentement par e-mail à oba@ch.goldbach.com.

Le mandant s'engage à ne traiter les données qu'il a collectées en tant que responsable dans le cadre de la diffusion que dans le strict respect des dispositions légales en matière de protection des données et sous un numéro de fournisseur valable inscrit auprès d'IAB Europe. Il s'assure que les politiques prescrites sur <https://iabeurope.eu/iab-europe-transparency-consent-framework-policies/> sont respectées à tout moment.

6.7. Confidentialité

Les parties s'engagent à ne pas divulguer à des tiers les informations respectivement obtenues de l'autre partie ainsi que d'autres informations confidentielles, dont notamment les remises et réductions de prix comparables accordées au mandant publicitaire ainsi que les autres conditions et volumes de médias («informations confidentielles»). Les informations confidentielles ainsi que tous les autres secrets commerciaux ou d'exploitation communiqués dans le cadre de la coopération doivent être traités de manière confidentielle, même après cessation du rapport contractuel. Les partenaires contractuels utiliseront les informations confidentielles de l'autre partenaire contractuel exclusivement aux fins d'exécution des contrats publicitaires.

La divulgation d'informations confidentielles aux annonceurs est autorisée dans la mesure où ils se sont préalablement engagés par écrit auprès de Goldbach Audience (i) à ne transmettre ces informations confidentielles (en particulier les conditions et les volumes de médias) à des tiers (en particulier conseillers et auditeurs médias) qu'à condition que ces informations confidentielles ne soient pas intégrées à des bases de données, enregistrées par ces tiers pour leur usage propre, un autre usage ou un usage externe et/ou ne puissent être utilisées d'une autre manière et (ii) sinon à ne pas du tout divulguer les informations confidentielles à des tiers.

La divulgation d'informations confidentielles à des tiers (en particulier conseillers et auditeurs médias) n'est également autorisée que si ces derniers s'engagent aussi préalablement par écrit à ne pas divulguer les informations confidentielles (en particulier les conditions et les volumes de médias), à ne pas les intégrer dans des bases de données et à ne pas les enregistrer et/ou utiliser pour leur usage propre, un autre usage ou un usage externe.

La divulgation d'informations confidentielles à un auditeur média ou à un autre tiers est exceptionnellement admise pour obtenir des indices de référence de conditions si l'auditeur média ou autre tiers (i) a signé la déclaration d'auto-obligation volontaire disponible sur <https://swa-asa.ch/fr/> concernant l'établissement d'indices de référence de conditions transparents et méthodologiquement corrects, sur la base de pools de données, et qu'il s'est engagé directement (ii) auprès de Goldbach Audience ou de l'Association Suisse des Annonceurs à respecter sa déclaration d'auto-obligation.

Le mandant publicitaire doit être en mesure de présenter la déclaration d'engagement signée sur demande de Goldbach Audience. Si le mandant publicitaire ne peut présenter de déclaration d'engagement ou si un tiers ne respecte de toute évidence pas sa déclaration d'auto-obligation, Goldbach Audience est en droit de réclamer des dédommagements aussi bien pour elle-même que pour les supports publicitaires commercialisés par Goldbach Audience.

6.8. Appel à des tiers et transfert à des tiers

Goldbach Audience peut faire appel à des tiers pour remplir ses obligations contractuelles. Par ailleurs, Goldbach Audience est en droit de transférer intégralement le rapport contractuel à une autre filiale détenue en majorité par Goldbach Group AG, sans accord explicite du mandant publicitaire. Le transfert est annoncé au mandant publicitaire sans délai.

6.9. Modification des conditions de publicité

Goldbach Audience se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions de publicité. De telles modifications seront communiquées au client sous une forme adéquate. Pendant un contrat ou une campagne en cours, le donneur d'ordre peut résilier prématurément par écrit le contrat en question dans un délai de 2 semaines à compter de la communication de la modification. Toutes les prestations de services perçues dans ce contexte jusqu'au moment de la résiliation du contrat devront être intégralement payées. Les campagnes en cours sont stoppées au moment de la résiliation du contrat. Si le mandant ne résilie pas par écrit ou s'il continue de profiter des prestations contractuelles, il accepte intégralement les modifications des conditions publicitaires.

Küsnacht, valable du 1^{er} février 2024

En cas de contradictions entre la version française et la version allemande des présentes conditions de publicité, la version allemande fait foi.